

HABITAT

DÉPLACEMENTS

ÉCONOMIE

AGRICULTURE

ENVIRONNEMENT

PATRIMOINE



Communauté de communes

Vie et Boulogne PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

RAPPORT DE PRÉSENTATION
TOME 4 – DIAGNOSTIC AGRICOLE

www.vie-et-boulogne.fr



Aizenay / Apremont / Beaufou / Bellevigny / Falleron / Grand'Landes / La Chapelle Palluau / La Génétouze / Les Lucs-sur-Boulogne
Le Poiré-sur-Vie / Maché / Palluau / Saint-Denis-la-Chevassse / Saint-Etienne-du-Bois / Saint-Paul-Mont-Penit

PLUIH VIE ET BOULOGNE

Volet Agricole



Juillet 2017

Sommaire

1.	UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE	5
1.1.	Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects	5
1.2.	Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles qui tend à se stabiliser	7
2.	LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS.....	8
2.1.	Le développement du modèle sociétaire	8
2.2.	Des exploitations de plus en plus grandes et variables	11
3.	DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT.....	12
3.1.	Des mutations à venir	12
3.2.	Une dynamique d'installation concentrée dans le domaine de l'élevage.....	15
4.	UNE TERRE D'ELEVAGE avec des spécificités	19
4.1.	Elevage et diversité agricole	19
4.2.	Une activité d'élevage qui prédomine	21
4.3.	La présence du maraîchage, de l'horticulture et de l'arboriculture	22
4.4.	La viticulture.....	22
4.5.	Des produits de qualités qui valorisent les circuits-courts.....	23
5.	L'agriculture : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE	24
5.1.	Des espaces de productions répartis sur l'ensemble du territoire	24
5.2.	L'agriculture sur le territoire.....	25
5.3.	Prairies et cultures dessinent le paysage agraire.....	27
5.4.	Un parcellaire relativement bien structuré.....	30
5.5.	Les équipements structurants	31
5.6.	Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale	32
5.7.	Des flux de circulations à intégrer.....	32
6.	UNE NECESSAIRE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER	33

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole.

Il associe analyse macro-économique et territoriale de l'agriculture afin d'éclairer l'ensemble de ses spécificités et les interfaces qui la relie avec les autres enjeux du territoire.

Ce travail a été élaboré à partir de données collectées lors de de l'observatoire agricole Du Pays Yon et Vie et complété par plusieurs réunions, recherches et analyses.

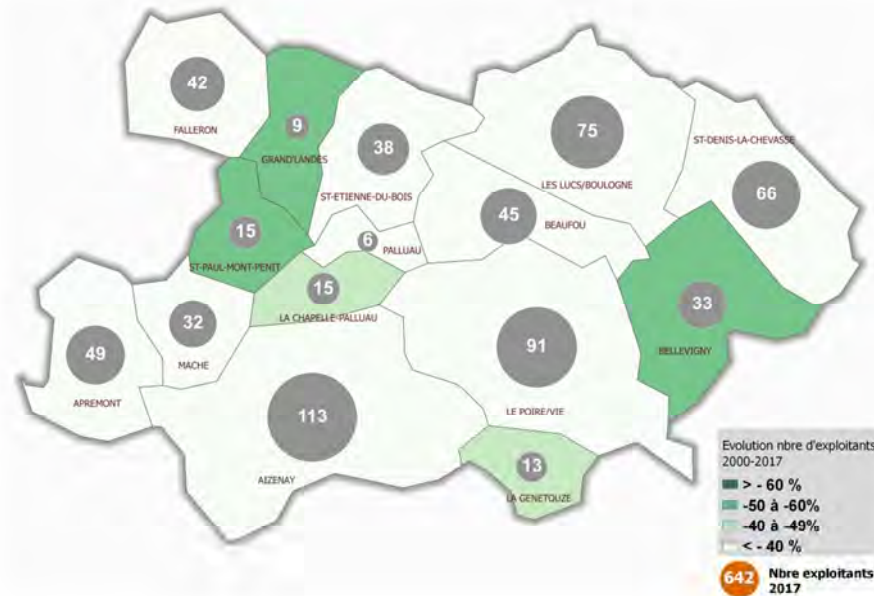
Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) ont également été valorisées dans cette étude.

1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE

1.1. Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects

En 2017, le territoire Vie et Boulogne compte **364 exploitations agricoles professionnelles** dont le siège se situe sur l'ensemble de son territoire gérées par **642 chefs d'exploitations et associés**. A ces exploitations agricoles présentes dans le périmètre, il faut également rajouter des exploitations agricoles qui ont des bâtiments agricoles sur le territoire étudié mais dont le siège social se localise à l'extérieur du territoire. Elles sont au nombre.

Depuis 2000, on observe une diminution du nombre d'exploitation de l'ordre de 52% et de 36% pour les exploitants agricole à l'échelle du territoire Vie et Boulogne.



L'évolution est variable en fonction des communes du territoire. Le nombre d'exploitation a diminué plus fortement sur les communes de Bellevigny, Saint Paul Mont Penit, Apremont, Grand'landes, La Chapelle Palluau, Les Lucs sur Boulogne et Saint Denis la Chevasse (-65% à -49%).

Les communes du Bellevigny, Grand'landes, La Chapelle Palluau et Saint Paul Mont Penit ont connu la perte la plus importante d'exploitants sur cette période (de -57% à -50%) et la commune de Beaufou la plus faible (-12%).

L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fourniture, équipement, services.) et en aval (agro-alimentaire) sur et hors du territoire. A titre de repères, on considère en Pays de Loire qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation.

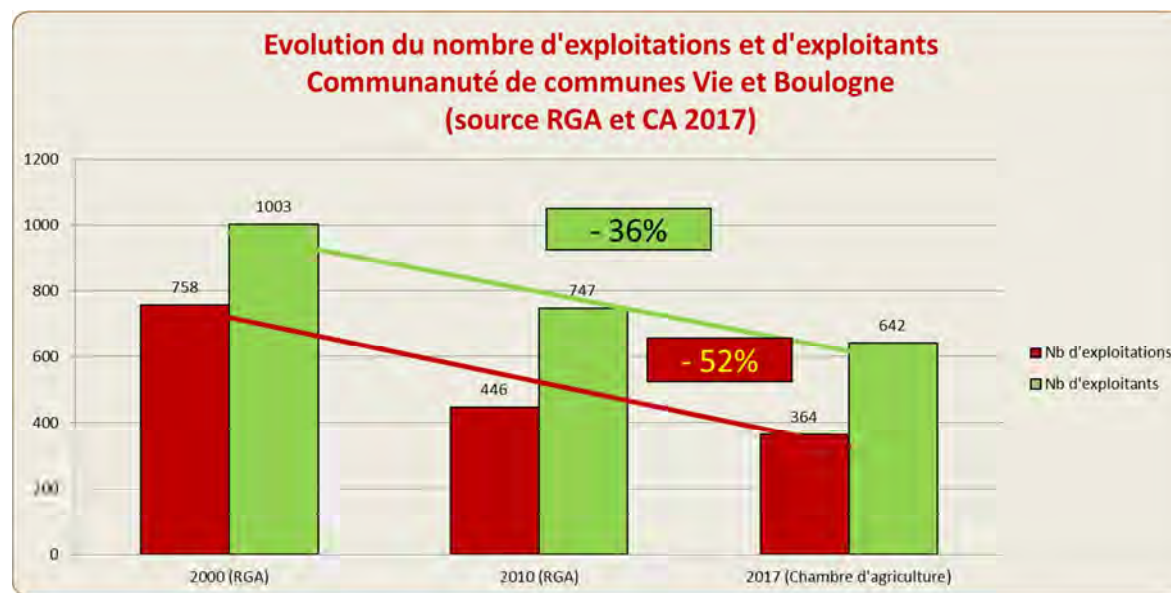
1.2. Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles qui tend à se stabiliser

Le territoire enregistre **une baisse continue** de son nombre d'exploitations et d'exploitants **depuis plus de 15 ans**. Le phénomène est en effet enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant une professionnalisation sur des unités de productions viables.

Depuis 2000, 2 exploitations sur 3 ont disparu (-52%) passant de 758 à 364 contre 48% à l'échelle de la Vendée.

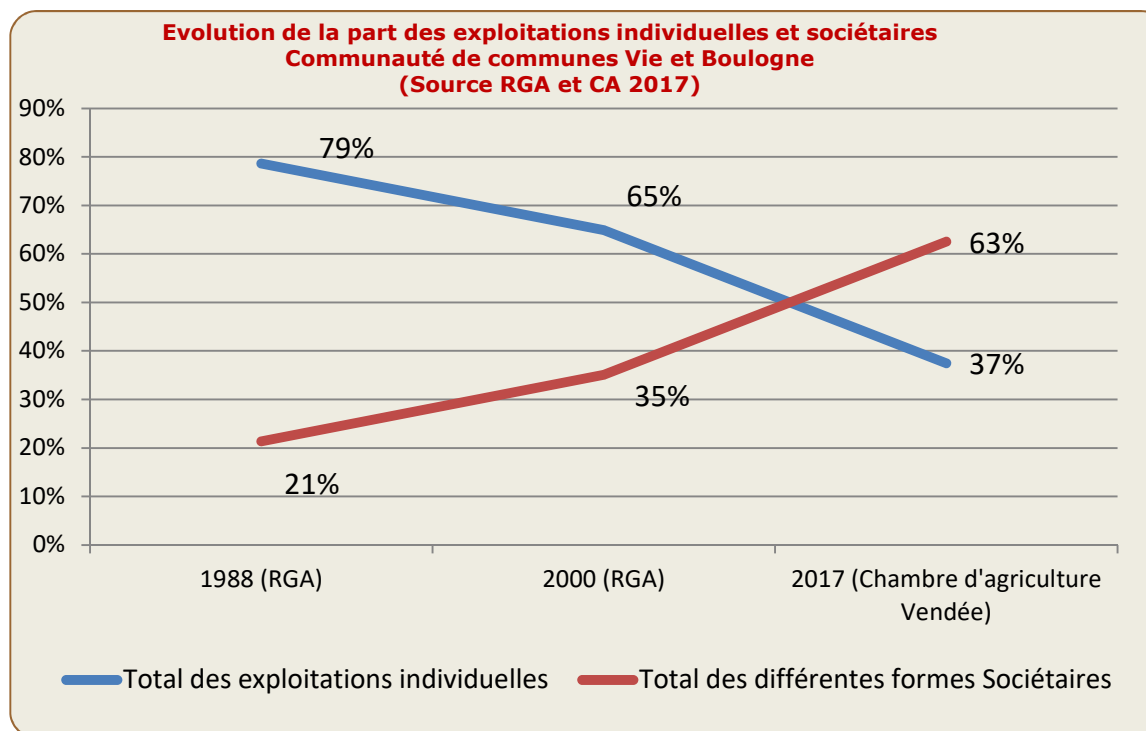
Sur la même période, **le nombre d'exploitants a diminué d'un tiers** (-36%) passant de 1003 à 642 contre 38% à l'échelle du département.

La plus faible baisse du nombre d'exploitants par rapport au nombre d'exploitations est due au regroupement d'exploitation. Quand on a le regroupement de 2 exploitations pour constituer un GAEC par exemple, le nombre d'exploitant reste identique tandis que le nombre d'exploitation est divisé par 2. **De plus**, le nombre moyen d'exploitants par exploitation en 2017 est de 1,7 contre 1,3 en 2000, ce qui montre une tendance vers l'agrandissement en nombre d'exploitants agricoles des structures agricoles.



2. LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS

2.1. Le développement du modèle sociétaire

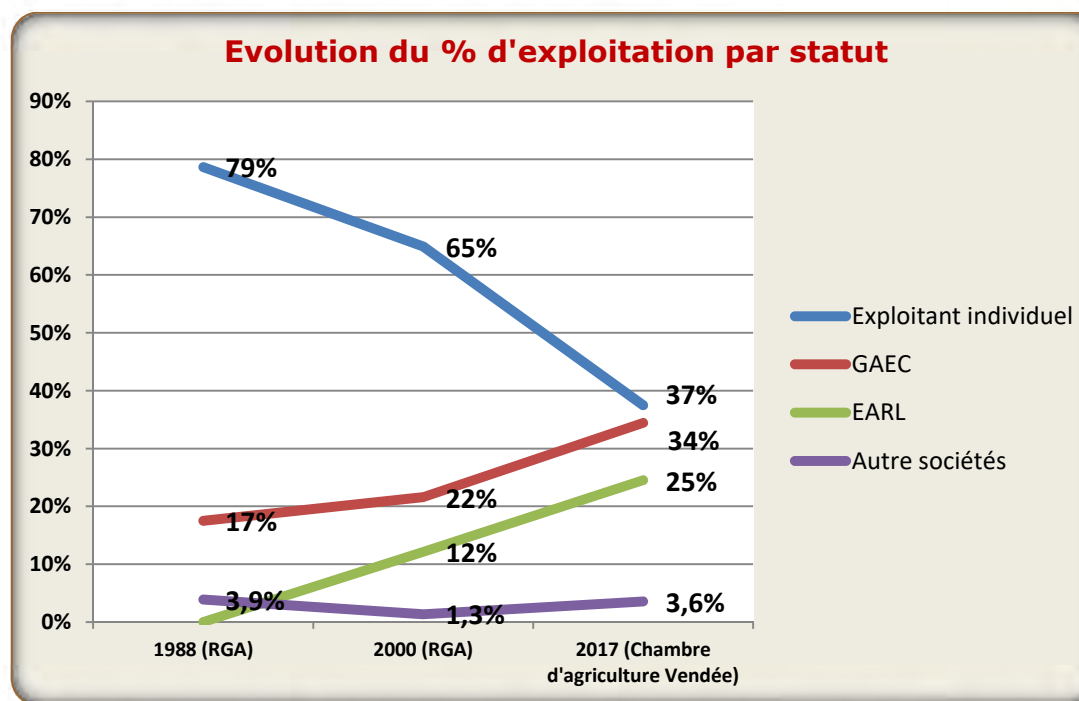


Au-delà de l'évolution du nombre d'exploitation, il convient de porter une attention particulière à la **proportion** des différentes formes juridiques en agglomérant les différentes formes sociétaires.

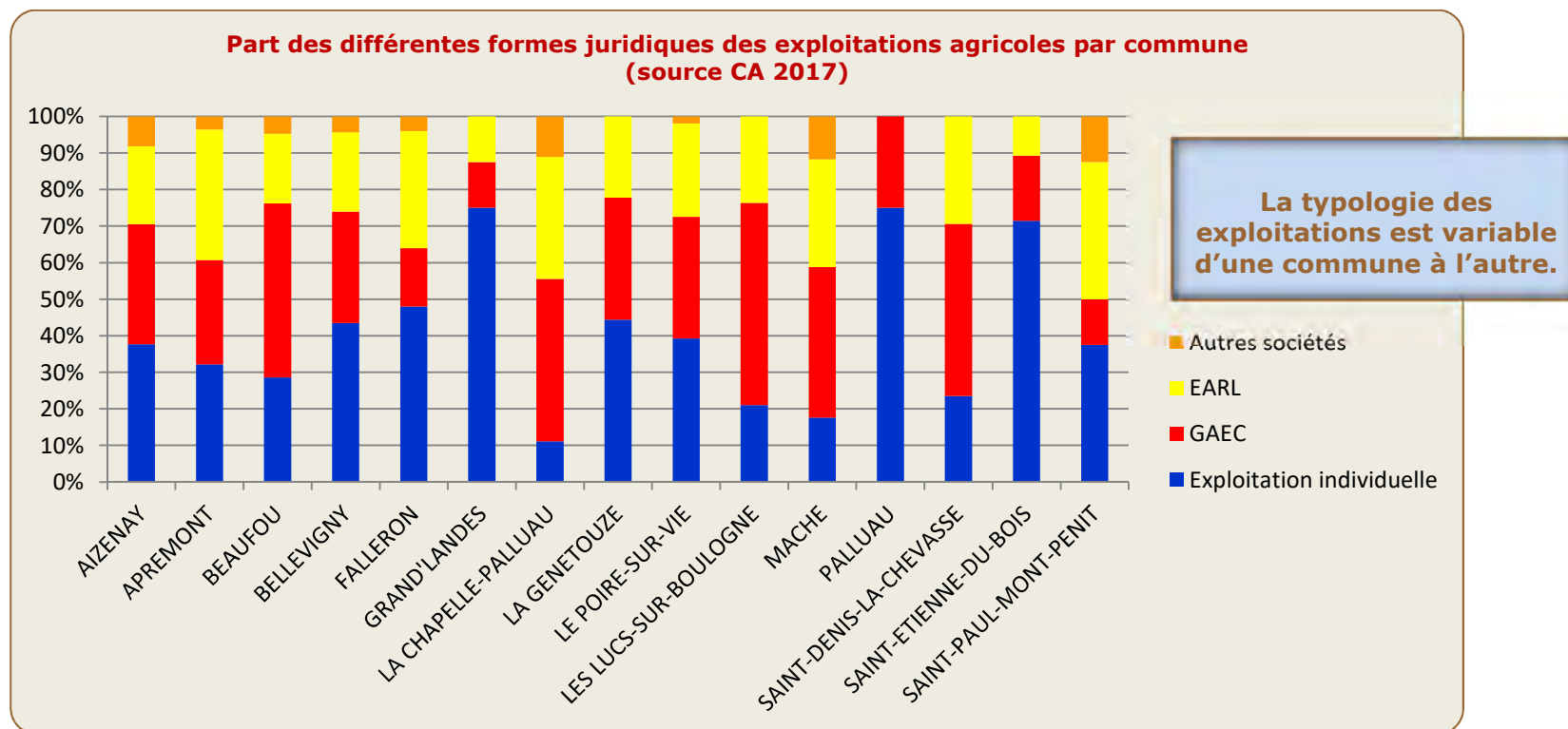
En 30 ans, on observe une quasi inversion de la proportion des exploitations individuelles sur les formes sociétaires. **Les formes sociétaires** représentant aujourd'hui **63%** de l'ensemble des exploitations (moyenne Vendée de 65%) et les **exploitations individuelles 37%** des entreprises. Néanmoins, il faut rester prudent sur la capacité de résistances des sièges d'exploitation dans les formes EARL où 70% des EARL sont des entreprises unipersonnelles (62 sur 90).

Le développement significatif des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- ▲ Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- ▲ Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis. Depuis, des GAEC entre époux ont pu se constituer donnant par la même un statut à de nombreuses épouses travaillant sur l'exploitation sans jamais avoir été reconnues comme associée. La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement des différentes formes de sociétés au détriment de la forme individuelle.
- ▲ Le GAEC restant majoritairement dans le cadre de la transmission familiale, l'arrivée d'un associé tiers favorise aussi le renouvellement et l'installation de jeunes hors cadre familiale.

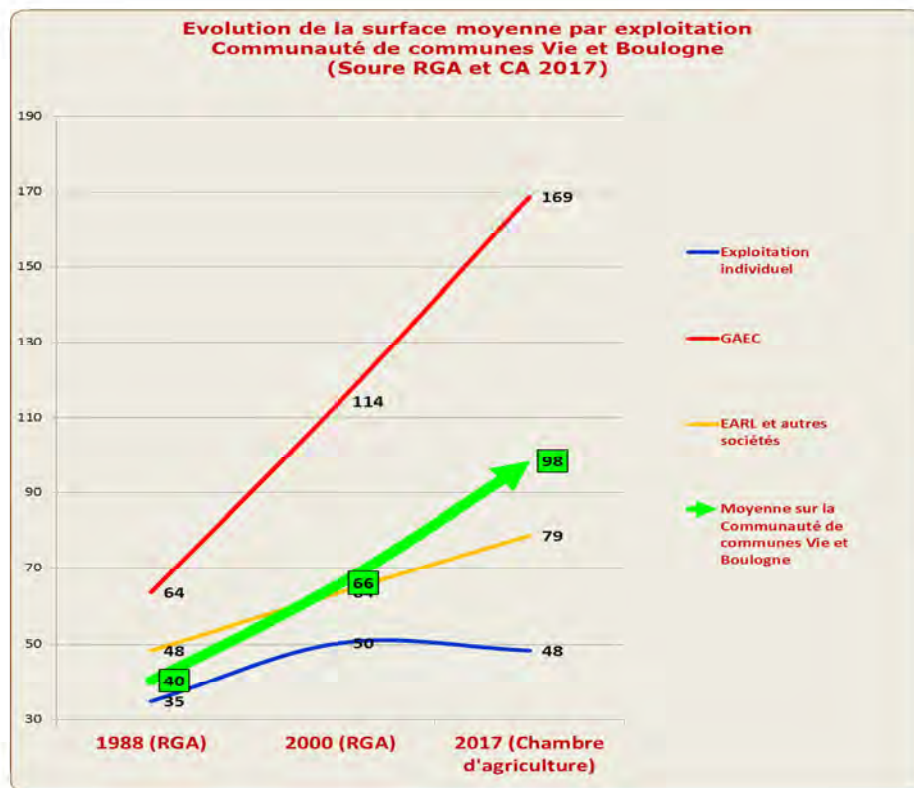


L'évolution de la part des exploitations individuelles est en constante réduction depuis 30 ans passant de 79% à 37% (791 à 136) soit une baisse de 82%. Dans le même temps, la part des GAEC passe de 17 à 34%, les formes sociétaires résistant mieux à l'érosion du nombre de sièges d'exploitation. Néanmoins, il faut rester prudent sur la capacité de résistance des sièges d'exploitation dans les formes EARL où 70% sont unipersonnelle. C'est en ayant cette donnée en tête qu'il faut analyser les conséquences de l'âge des chefs d'exploitation de plus de 55 ans sur le maintien des sièges d'exploitation sur les territoires et leur répartition dans l'espace.



La part des différentes formes juridiques des exploitations agricoles par commune donne une bonne idée des différences significatives entre les communes. Il faut cependant rester prudent sur l'interprétation et prendre en compte le nombre d'exploitations par commune. Les proportions sont à prendre avec prudence dans les communes avec peu d'exploitation où la variation d'une ou deux entreprises va modifier de façon importante les proportions.

2.2. Des exploitations de plus en plus grandes et variables



Les évolutions traduisent une tendance à l'agrandissement semblable à celle rencontrée à l'échelle départementale.

Ceci étant, sur la totalité des surfaces exploitées par les entreprises de la communauté de communes Vie et Boulogne, la surface moyenne par exploitation est variable selon le statut juridique:

- 48 ha pour les exploitations individuelles
- 79 pour les EARL et autres sociétés
- 169 pour les GAEC

(On peut raisonnablement faire l'hypothèse que la diminution de la surface dans les exploitations individuelles est parallèle à la proportion d'exploitation avec un hors-sol sur la même période)

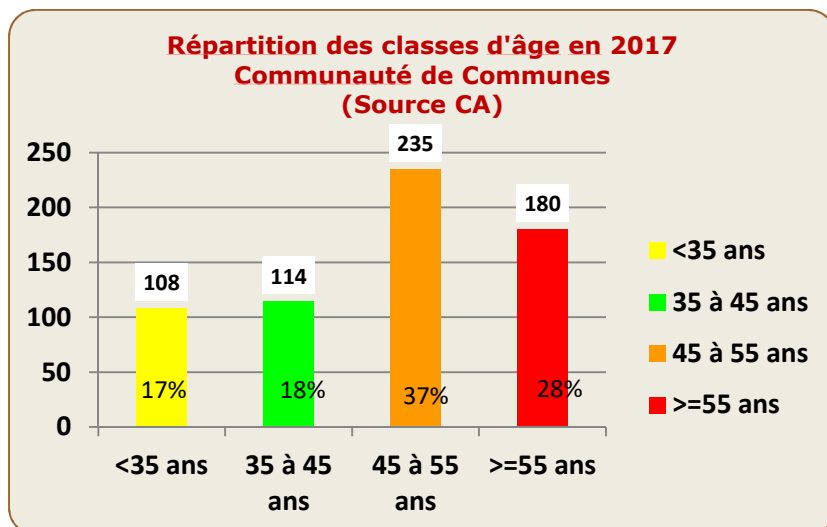
A l'intérieur d'un même statut juridique, les surfaces sont très variables :

- Exploitations individuelles : 1 à 153 ha
- EARL et autres sociétés : 1 à 285 ha
- GAEC : allant de 38 à 473 ha

Tout système de production confondu, **la surface moyenne des exploitations professionnelles est de l'ordre de 98 hectares et de 55 hectares si elle est rapportée à l'exploitant.** Cette surface moyenne cache une grande diversité de situation dépendant de la structure juridique et des productions.

3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT

3.1. Des mutations à venir



*Exploitations agricoles dont le siège social est situé sur le Pays

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 47 ans, il est proche de celui de la Vendée (48 ans). Cette moyenne est comparable à ce que l'on observe dans d'autres corps de métier.

En 2017, **les exploitants âgés de plus de 55 ans représentent 28% des chefs d'exploitation** et ceux de moins de 35 ans 17%.

Un fort renouvellement est à prévoir dans les 5 prochaines années avec **180 exploitants qui ont 55 ans et plus.**

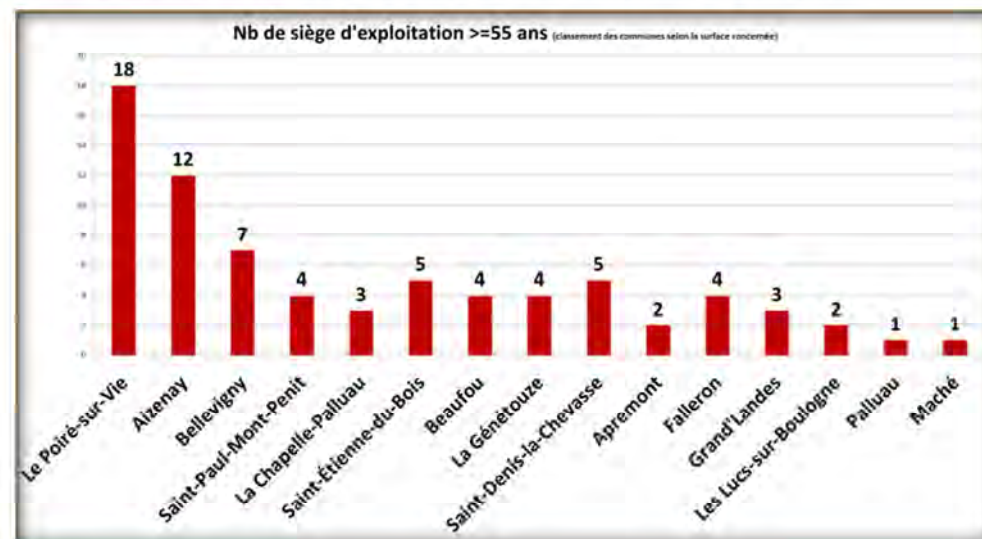
Plus préoccupant encore que les 180 exploitants de 55 ans et plus est le nombre d'entreprises dont le chef d'exploitation le plus jeune à 55 ans et

plus. Compte tenu de l'âge à la retraite aujourd'hui pour les carrières longues, un arrêt de l'activité de l'entreprise est à envisager dans les 5 prochaines années et donc autant de siège d'exploitation, de localisation d'entreprises.

Cela concerne **75 exploitations dont le chef d'exploitation le plus jeune à 55 ans et plus :**

- 50 exploitations individuelles soit 67%
- 21 EARL et autres sociétés soit 28%
- 4 GAEC soit 5%

La problématique de transmission et de pérennité de l'outil de travail est prépondérante pour ces 75 exploitations agricoles.



4 924 ha (exploitations dont le siège d'exploitation est sur le territoire), **sont appelés à muter** soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

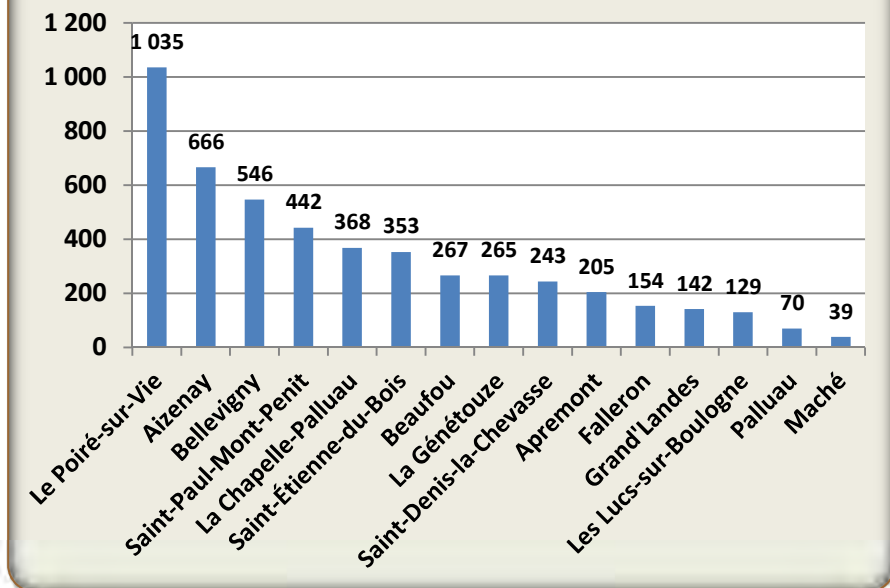
Dont

- 2 559 ha dans les exploitations individuelles soit 52%
- 1 768 ha dans les EARL et autres sociétés soit 36%
- 597 ha dans les Gaec soit 12%

Même si la surface concernée par les exploitations dont le chef d'exploitation à 55 ans et plus est totalement liée à la taille de la commune et à la surface exploitée par les exploitations de la commune, il n'en est pas moins vrai que l'impact est très variable selon la commune

1620 ha pour les exploitations dont le siège social est hors du territoire Vie Boulogne.

Surface concernée par les entreprises dont le plus jeunes chef d'exploitation à 55 ans et plus (source CA 2017)



La difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants, le manque de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation.

Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car l'élevage, principalement concerné, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace.



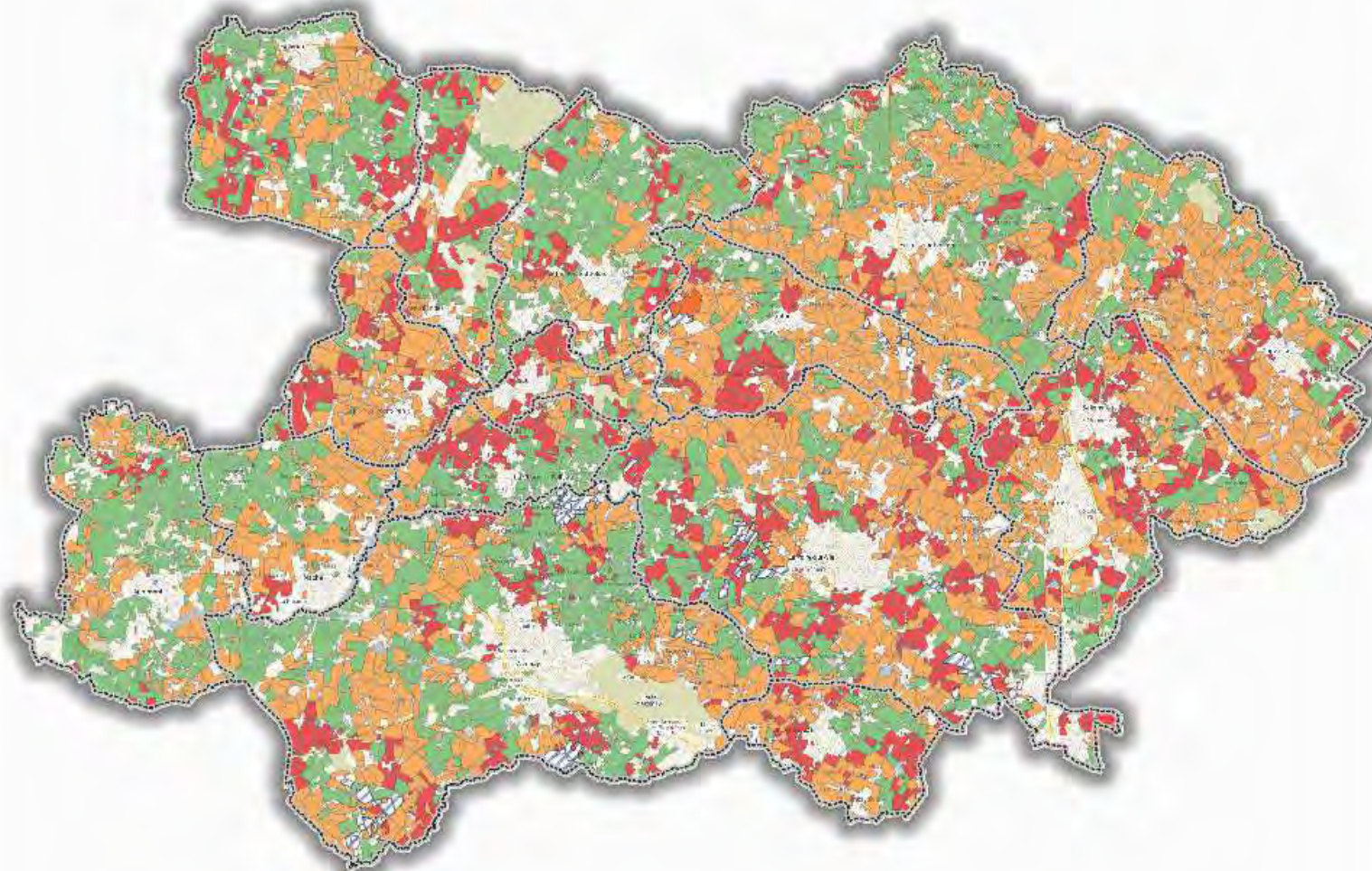
Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal

Communauté de Communes
VIE ET BOULOGNE

L'installation La transmission Juin 2017

- Exploitants - 40 ans
- Exploitants 40-55 ans
- Exploitants 55 ans et +
- Parcelle à reffecter (âge non connu)

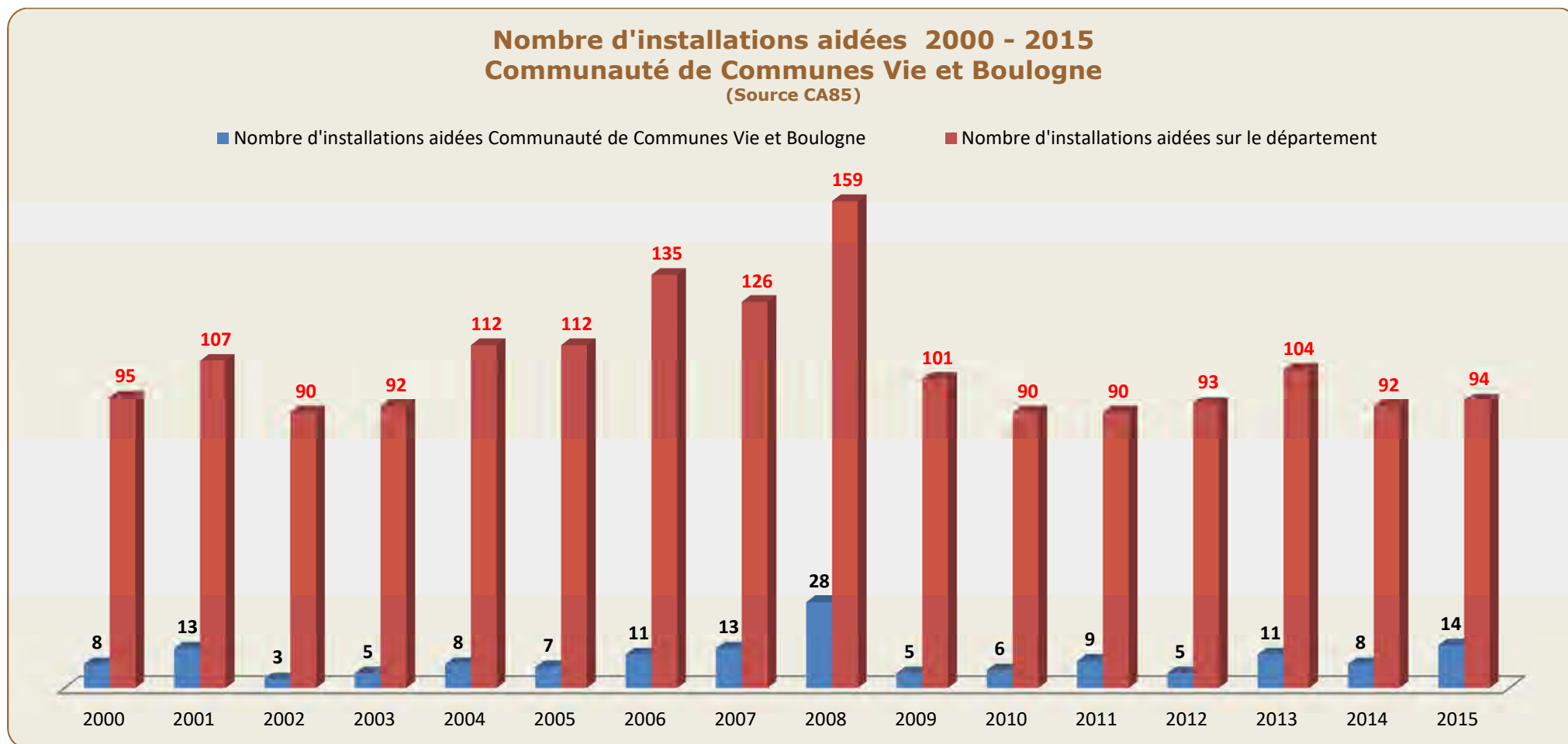
0 1000 2000 3000 4000 5000 m



PLU



3.2. Une dynamique d'installation concentrée dans le domaine de l'élevage

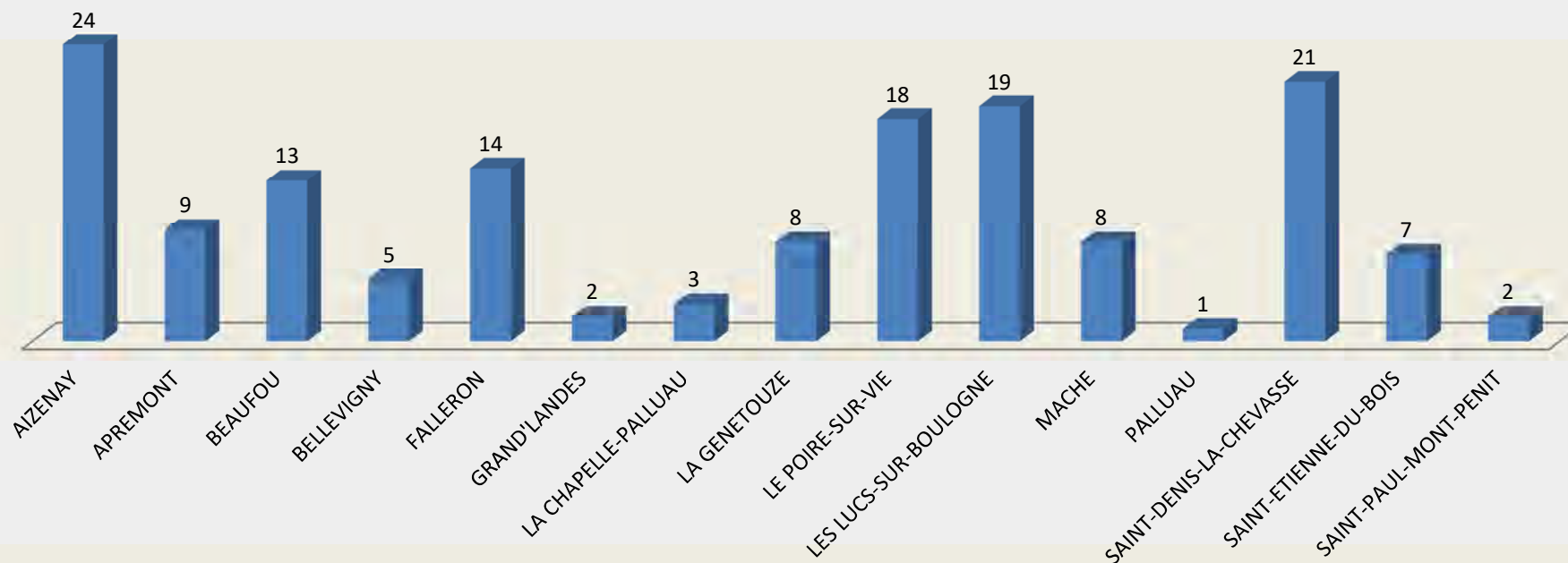


Le renouvellement des chefs d'exploitation est un enjeu crucial pour l'agriculture. **Entre 2000 et 2015, 154 exploitants de 26 ans en moyenne se sont installés avec les aides (DJA) sur le territoire Vie et Boulogne** soit 9% des installations départementales depuis 15 ans.

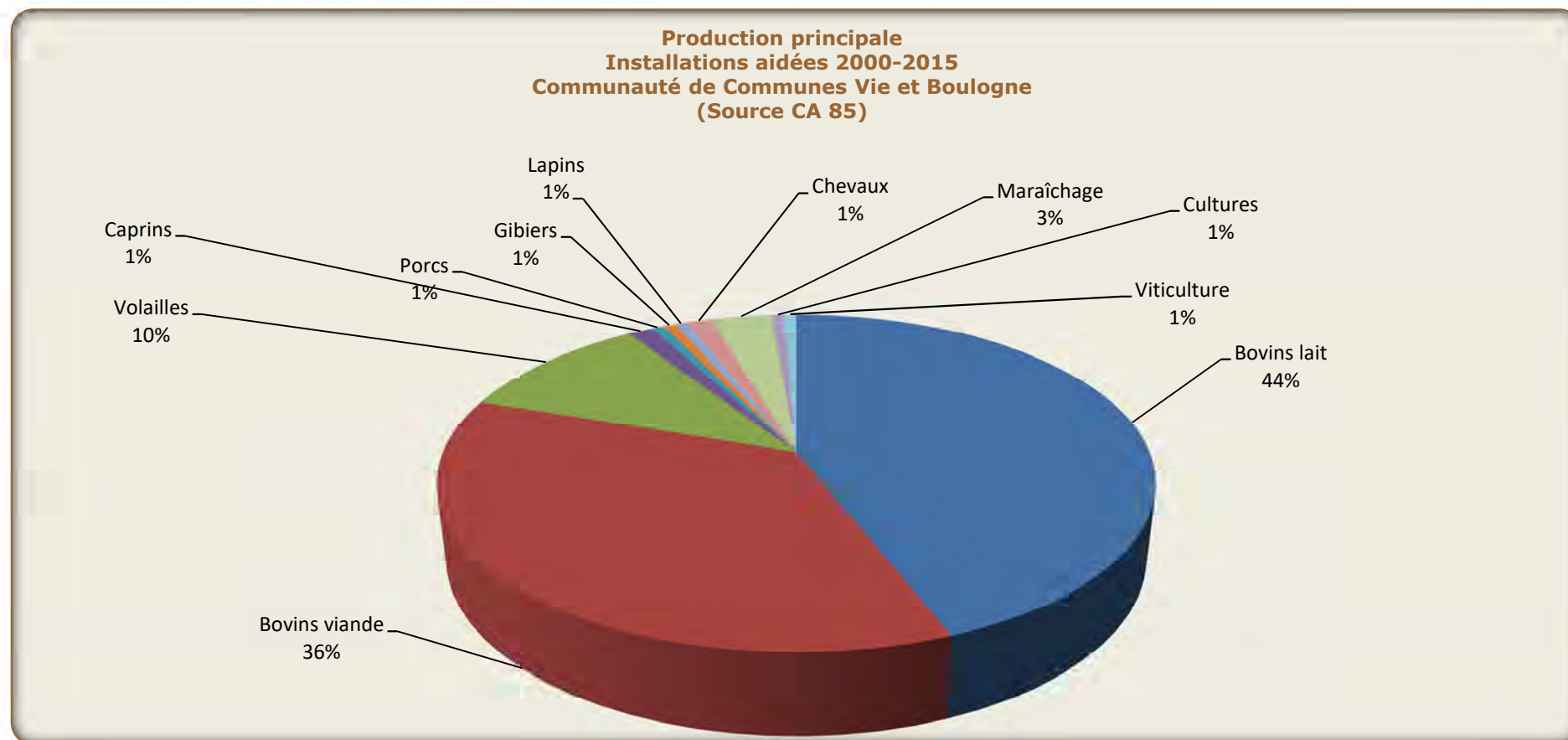
Nombre d'installations aidées 2000-2015 par commune sur la Communauté de communes Vie et Boulogne

(Source CA 85)

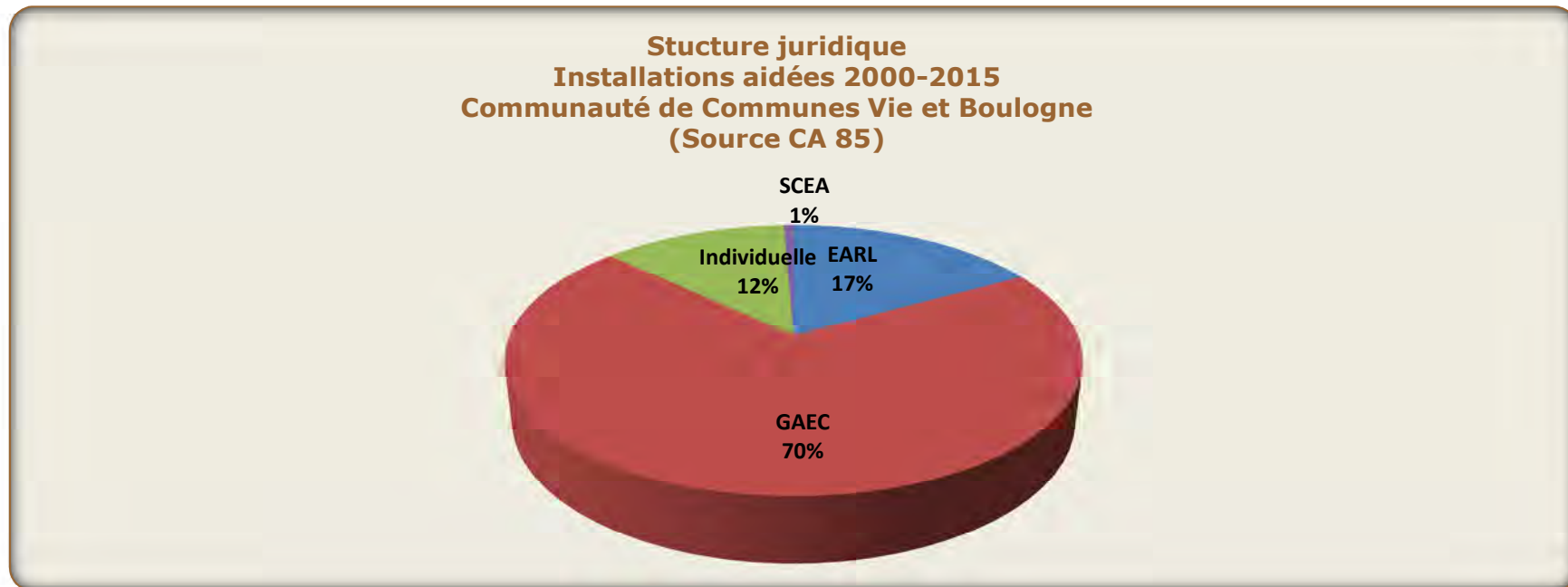
■ Nombre d'installations aidées par commune



Depuis 15 ans, **les installations se sont concentrées dans le domaine de l'élevage avec 96% des installations** (44 % en production laitière, 36% en bovins viande suivis de la volaille principalement), 1% en végétal, 3% en maraîchage et 1% en viticulture. Les installations de ces 15 dernières années montrent une diversité des productions.

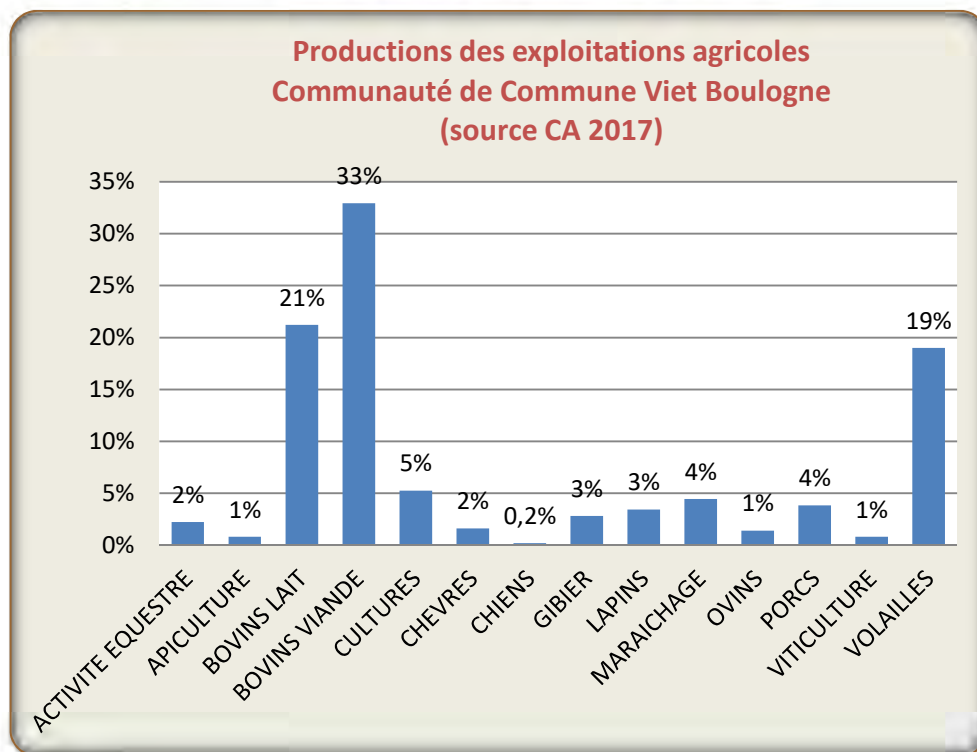


12% des installations se sont réalisées au sein d'une exploitation individuelle contre 88% en société, ce qui confirme la tendance au développement des structures sociétaires.



4. UNE TERRE D'ÉLEVAGE AVEC DES SPECIFICITES

4.1. Elevage et diversité agricole



Le territoire Vie et Boulogne s'inscrit dans une vaste région d'élevage **avec 89 % de productions animales**. Basé essentiellement sur **l'élevage de bovins représentant 54% des productions animales**, la viande est dominante (33%) suivie de la production laitière (21%). Vient ensuite la volaille, l'élevage équin, porcs, chèvres, lapins et poules pondeuses.

Notons également la présence

- **de la viticulture sur Saint Etienne du Bois et Aizenay (1%),**
- **du maraîchage (4%),**
- **des cultures (5%),**
- **en apiculture (1%).**

En 2016, 495 ateliers de productions sont identifiés pour 364 exploitations agricoles.

Deux tiers des exploitations sont spécialisées dans une seule production et les autres développent au moins deux productions.

La majorité des exploitations agricoles en élevage réalisent des cultures de vente.



Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal

Communauté de Communes
VIE ET BOULOGNE

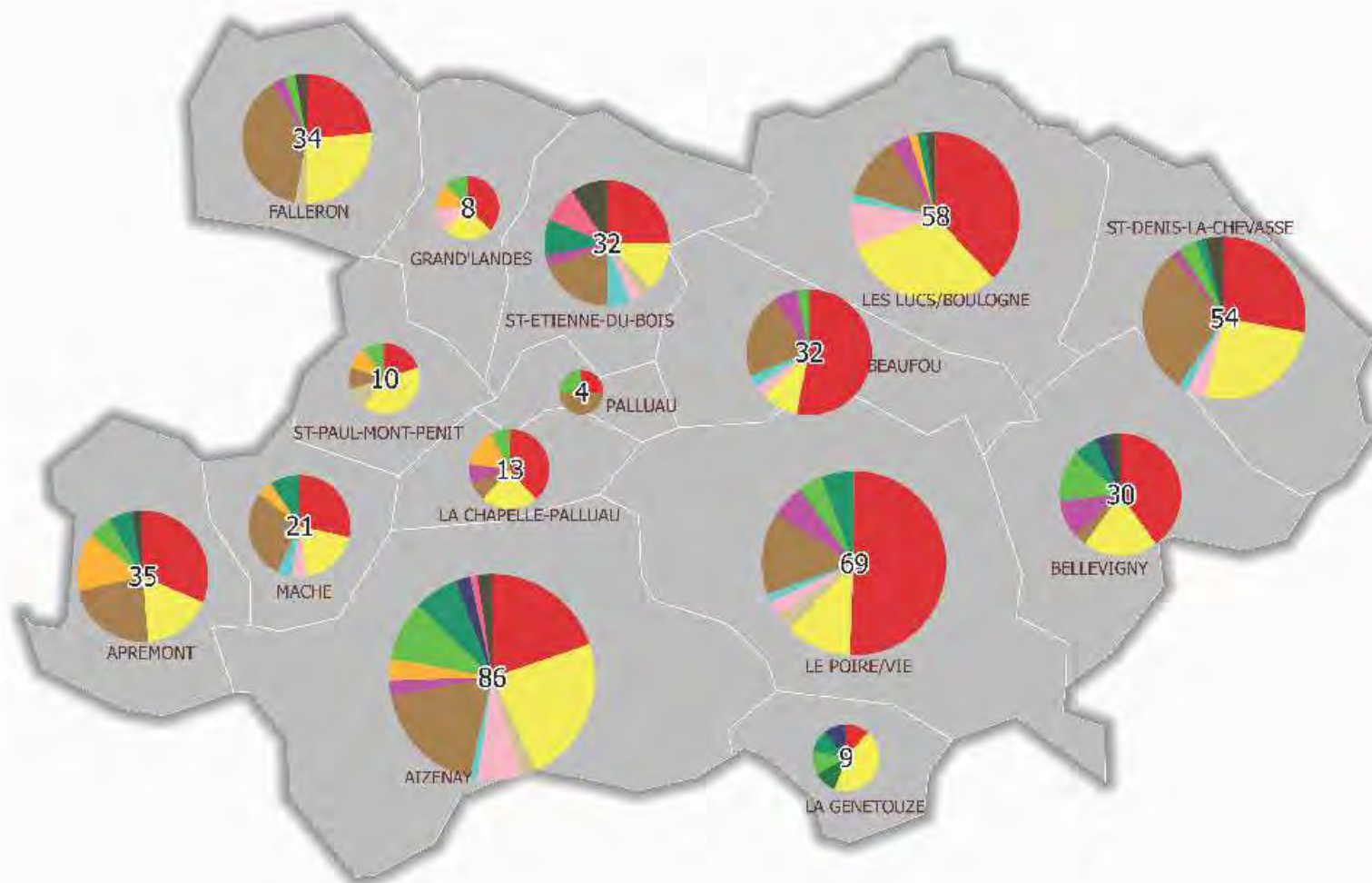
Le exploitations Juin 2017

Productions

- BOVINS VIANDE
- BOVINS LAIT
- OVINS
- PORCS
- CHEVRES
- VOLAILLES
- LAPINS
- GISIER
- CHIENS
- CEREALES
ET OLEOPROTEAGINEUX
- MARAICHAGE
- APICULTURE
- VITICULTURE
- ACTIVITE EQUESTRE

495 Nbre d'ateiers

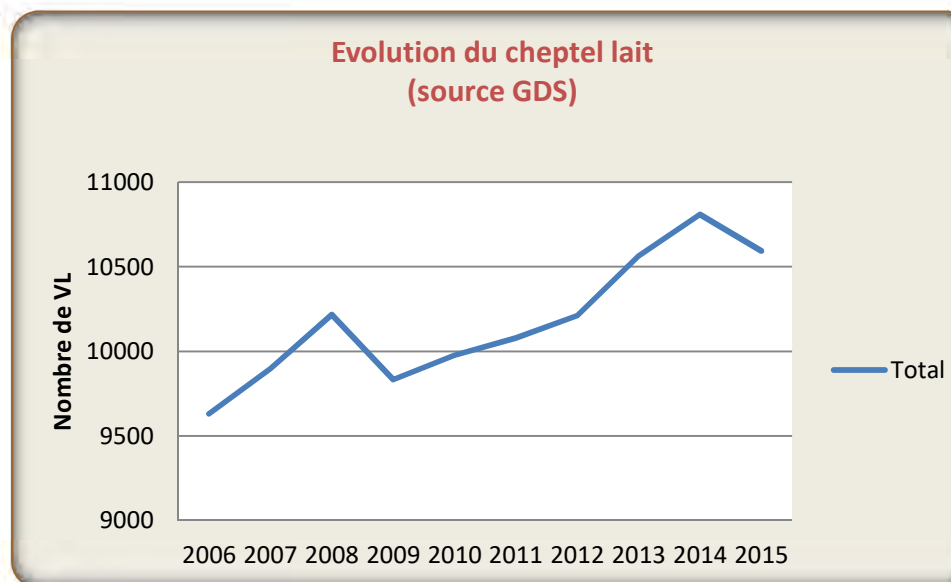
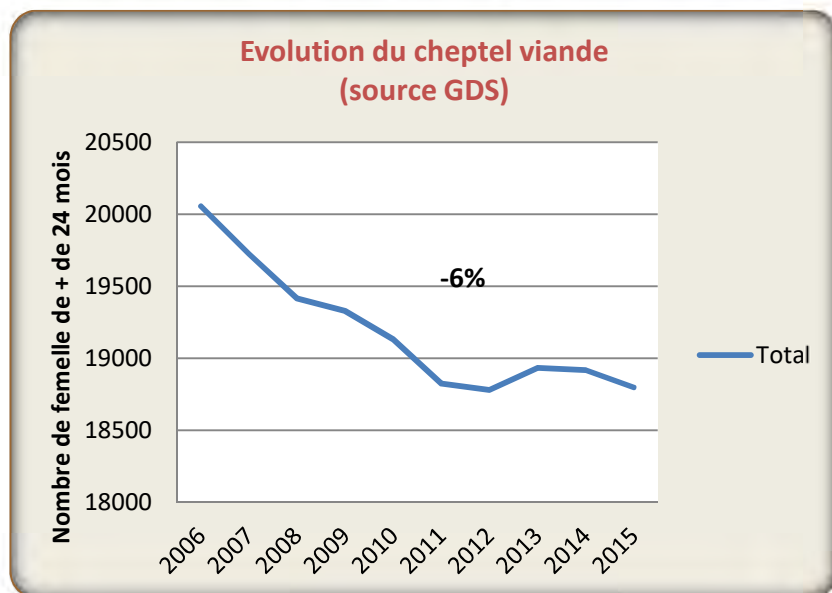
0 1000 2000 3000 4000 5000m



4.2. Une activité d'élevage qui prédomine

En 2017, l'élevage bovins (163 ateliers bovins et 105 ateliers lait) s'élève à 54%. L'évolution de l'élevage bovin entre 2006 et 2015 montre une diminution de -6% du nombre du cheptel viande et une augmentation de +10% des vaches laitières.

La taille moyenne du troupeau allaitant par exploitation s'élève à 115 vaches, celle du troupeau laitier à une centaine de vaches.



L'élevage volailles (12 ateliers) s'élève à 12.5% et se retrouve dans 12 exploitations dont 4 sont spécialisées, principalement sur les communes de Vairé, Saint Mathurin, L'Ile d'Olonne et Olonne sur Mer. Un tiers des ateliers sont destinés ensuite à une activité de vente directe.

L'élevage de gibier (14 ateliers) s'élève à 3% avec production de faisans, perdrix et cailles.

L'élevage porcins (19 ateliers) représente 7% de la production animale et est présent dans 19 exploitations principalement sur les communes d'Aizenay, Beaufou, Grand'landes, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Maché, Saint Denis la Chevasse et Saint Etienne du Bois.

L'élevage caprins (8 ateliers), plutôt spécialisé, se retrouve dans 8 exploitations soit 2% de l'élevage.

Les 17 élevages cunicoles représentent 3% de l'élevage.

L'élevage ovin (7 ateliers) représente 1% de la production animale et se retrouve dans 7 exploitations. Ces élevages se situent sur Aizenay, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Saint Etienne du Bois et Saint Paul Mont Penit..

Enfin, **une activité d'élevage de chiens** est présente sur La Génétouze

L'activité équine est présente dans 11 structures avec une fonction d'élevage, de pensions et de centre équestre.

Les surfaces d'épandage des effluents agricoles sont indispensables au maintien de l'élevage cité ci-dessus. Le contexte est variable d'une commune à l'autre et d'une exploitation à l'autre mais cette pression variable ne doit pas occulter une problématique qui reste sensible au regard des nouvelles exigences réglementaires. Rappelons aussi que tout immeuble habituellement occupé par des tiers induit une interdiction d'épandage autour de lui selon des distances réglementaires.

4.3. La présence du maraîchage, de l'horticulture et de l'arboriculture

L'activité de maraîchage est menée en plein champs (environ 180 ha) et/ou serres (environ 12 ha) pour 19 exploitations agricoles dont 14 spécialisés en maraîchage. Sont également présentes une activité en horticulture sur Aizenay et 2 en arboriculture sur les communes d'Apremont et de Saint Denis la Chevasse.

4.4. La viticulture

Quatre exploitations viticoles exploitent sur 110 ha dont 3 sur Saint Etienne du Bois et 1 sur Aizenay.

4.5. Des produits de qualités qui valorisent les circuits-courts

48 exploitations (27%) ont développé une activité de circuits courts (vente directe, magasin de producteurs, marchés, restaurateurs, cavistes, biocop, grandes surfaces....) L'éventail de productions proposé au public est varié: légumes, fleurs, fruits, viande bovine, yahourt, lait, fromage, ovins, volailles, porcs, brebis, œufs, miel, sel, vin, farine de blé... Mais aucune AMAP n'est présente sur le territoire

On retrouve **l'agriculture biologique dans** 27 exploitations agricoles soit 7% des entreprises.

5. L'AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

5.1 Des espaces de productions répartis sur l'ensemble du territoire

Espaces de production agricole



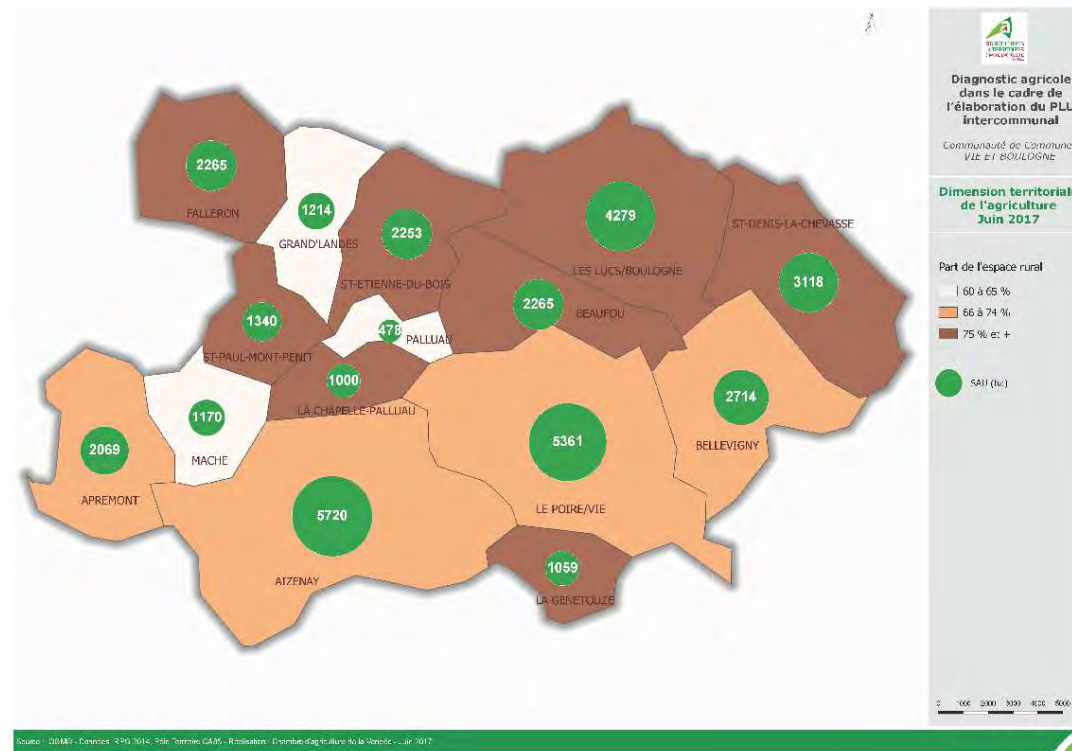
Les **364 exploitations** se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Certaines peuvent avoir plusieurs sites de production ou certains sites peuvent appartenir à des exploitations extérieures au territoire Vie et Boulogne.

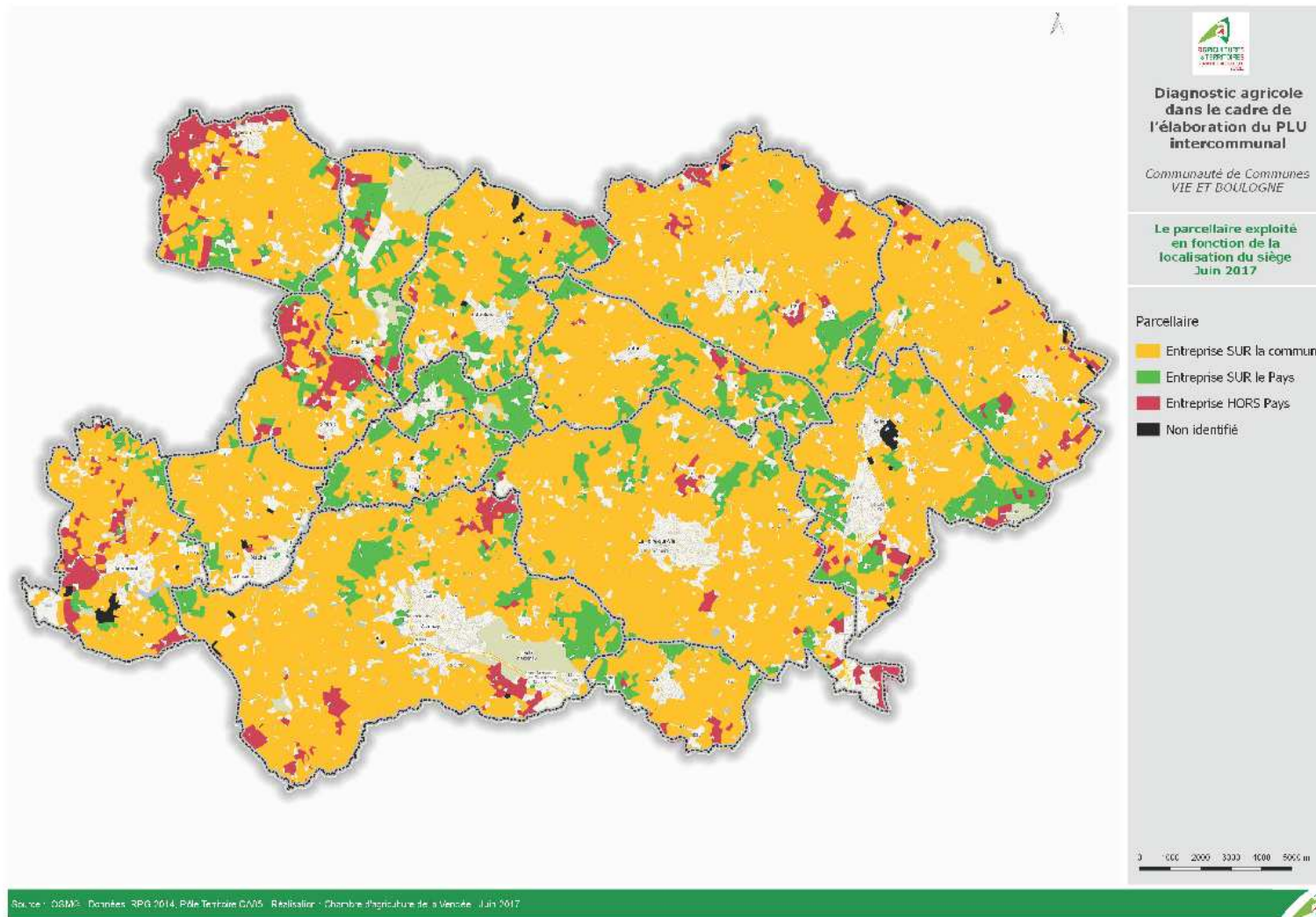
On dénombre ainsi, au total, plus de **465 sites d'exploitation dont 20 sites avec siège d'exploitation hors pays** dédiés à l'élevage, au stockage, maraîchage/horticulture, viticulture, saliculture...

A ces sites s'ajoutent, **19 CUMA** ainsi que les entreprises d'amont et d'aval définissant ainsi une activité dense suscitant de nombreux liens et des déplacements au sein du territoire et avec les territoires voisins.

5.2 L'agriculture sur le territoire



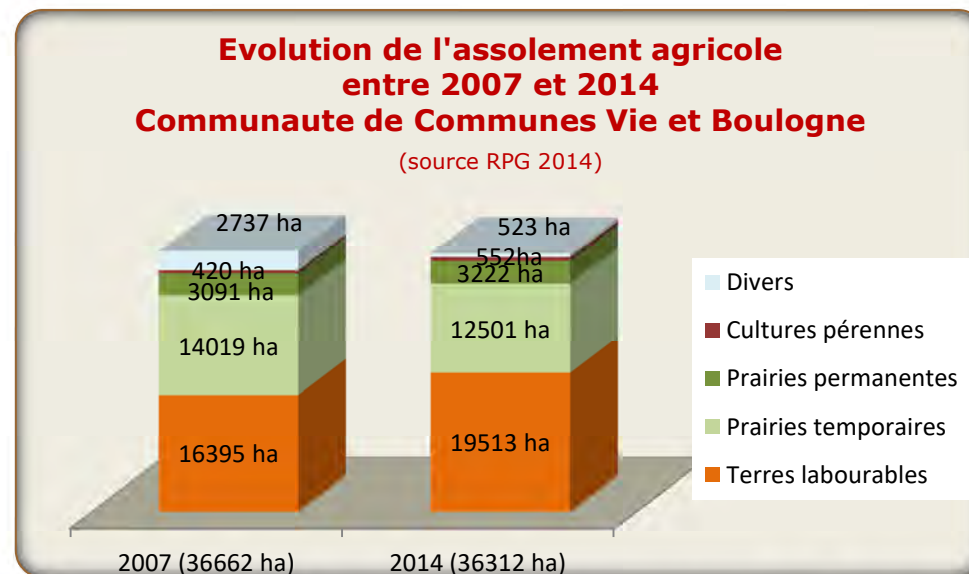
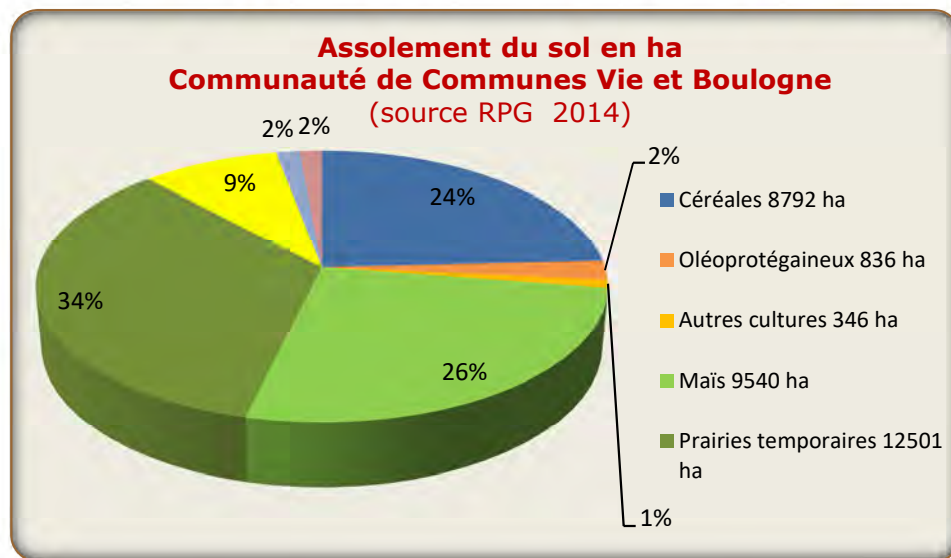
L'agriculture est une composante structurelle majeure du territoire. **La surface agricole utile (SAU)** déclarée à la PAC 2014 s'élève à 732 282 hectares ce qui **représente 74 % de la surface totale du territoire** (49 240 ha). Cette surface est indicative puisque d'autres surfaces sont exploitées mais ne sont pas déclarées à la PAC.



Les exploitations agricoles du territoire Vie et Boulogne gèrent 92% de la SAU. Le reste étant exploité par des exploitations des communes hors territoire.

PLUIH VIE ET BOULOGNE – VOLET AGRICOLE réalisé par la Chambre d’Agriculture juillet 2017

5.3 Prairies et cultures dessinent le paysage agraire



Les terres labourables correspondant aux cultures représentent plus de 87% de la SAU déclarée à la PAC en 2014, les prairies permanentes 9%, les cultures pérennes 2% (vignes, maraîchages...) et 2% pour les divers (miscanthus, bandes tampons...) et gel.

Entre 2007 et 2014, les surfaces déclarées à la PAC ont chuté de 1% en 7 ans. Quant à l'évolution de l'assolement, on observe une diminution de l'ordre de 11% des prairies temporaires et de 81% pour les divers au profit des terres en cultures +19%, des cultures pérennes +32% et des prairies permanentes +4% .

Cependant, l'évolution des cultures pérennes en 7 ans montrent la diminution de -39% de la catégorie « autres cultures industrielles », une augmentation de + 44% des surfaces en maraîchage/horticulture et une augmentation de 33% des surfaces en arboriculture et pour une moindre mesure de 6% pour la viticulture.



**Diagnostic agricole
dans le cadre de
l'élaboration du PLU
intercommunal**

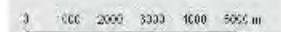
*Communauté de Communes
VIE ET BOULOGNE*

**L'occupation du sol
Juin 2017**

--- Limite administrative

Occupation du sol - RPG 2014

- TERRES LABOURABLES
- PRAIRIES PERMANENTES
- CULTURES PERENNES ET DIVERS



PLUIH V:





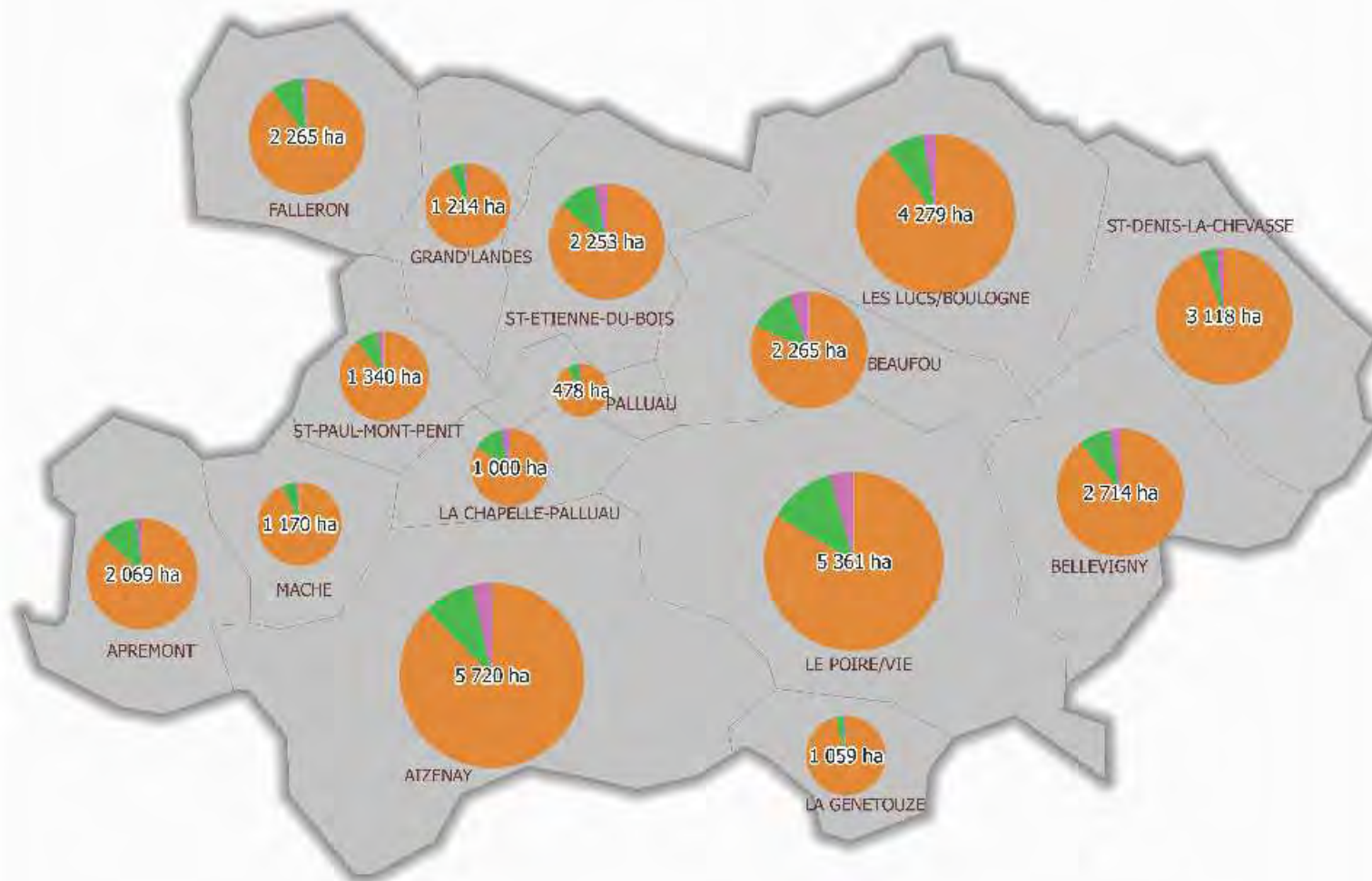
Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal

Communauté de Communes
VIE ET BOULOGNE

L'occupation du sol - RPG 2014 -

Occupation du sol (RPG 2014)

- TERRES LABOURABLES
- PRAIRIES PERMANENTES
- CULTURES PERENNES ET DIVERS



0 1000 2000 3000 4000 5000 m

PLUIH V:



5.4 Un parcellaire relativement bien structuré

La qualité d'un parcellaire agricole est un atout pour une exploitation et le territoire en limitant notamment les circulations des engins agricoles.

En 2017, la surface moyenne des ilots PAC est moins importante sur les communes d'Aprémont, de Palluau, de La Chapelle Palluau, Saint Etienne du Bois ET Saint Paul Mont Penit.

Étiquettes de lignes	ANNEE 2007		2014			
	ha	Nbre ilots	Moyenne	ha	Nbre ilots	Moyenne
AIZENAY	5 786	962	6,02	5 720	953	6,00
APREMONT	2 184	430	5,08	2 069	427	4,85
BEAUFOU	2 311	347	6,66	2 265	334	6,78
BELLEVIGNY	2 764	473	5,84	2 714	452	6,01
FALLERON	2 284	345	6,62	2 265	340	6,66
GRAND'LANDES	1 260	190	6,63	1 214	190	6,39
LA CHAPELLE-PALLUAU	1 015	255	3,98	1 000	234	4,28
LA GENETOUZE	1 065	167	6,38	1 059	155	6,83
LE POIRE-SUR-VIE	5 401	837	6,45	5 361	842	6,37
LES LUCS-SUR-BOULOGNE	4 323	589	7,34	4 279	568	7,53
MACHE	1 185	180	6,59	1 170	176	6,65
PALLUAU	483	104	4,65	478	102	4,69
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	3 143	477	6,59	3 118	464	6,72
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	2 287	429	5,33	2 253	416	5,42
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	1 337	238	5,62	1 340	232	5,78
Total général	36 835,73	6023	6,12	36 311,74	5885	6,17

5.5 Les équipements structurants

Les surfaces agricoles peuvent présenter des équipements qui permettent d'augmenter le potentiel de production à l'échelle de la parcelle et sont présents sur 44% des surfaces exploitées.

Les équipements peuvent être de 3 ordres sur les parcelles :

- Drainage et surfaces irrigable* pour 22% de la SAU
- Surfaces irrigables* pour 9% de la SAU
- Drainage pour 13% de la SAU

*Les surfaces irrigables sont des surfaces irriguées ou potentiellement qui peuvent l'être. L'irrigation est associée également à la création de plans d'eau d'irrigation.



5.6 Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale

Les 19 CUMA constituent des structures essentielles pour l'économie agricole et son fonctionnement territorial. Au service des projets de chaque agriculteur, elles participent au développement agricole. Elles proposent des techniques et du matériel performant et sont des lieux d'échanges et d'innovations vecteurs de dynamisme et de compétitivité. La CUMA, structure de groupe au service des agriculteurs, est porteuse de projets collectifs qui contribuent au développement et à l'aménagement du territoire.

5.7 Des flux de circulations à intégrer

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'économie agricole. L'accès aux parcelles, aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières, et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à perturber, plus ou moins fortement, le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Les centres bourgs sont aménagés afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse. Si la perméabilité des circulations agricoles face à ces nouveaux aménagements demeure, certains passages restent délicats comme par exemple la traversée du bourg de Vairé. En dehors des bourgs, certains carrefours ou voies ont été identifiés comme difficiles compte tenu de leur configuration, du manque de visibilité ou de la mixité des usages.

5.8 L'agriculture, architecte du paysage et gestionnaire des espaces naturels

Dans le prolongement de son acte de production, l'agriculture exerce un rôle majeur dans les dynamiques de création et de transformation des paysages de la communauté de communes. De plus, l'agriculture est en interaction constante avec son environnement. **Elle joue un rôle essentiel sur les équilibres naturels et la biodiversité.**

Un des enjeux du territoire en matière de paysage et de biodiversité concerne les coteaux, les bords de rivières et le maillage bocager souvent dédiés aux prairies. Le maintien de l'élevage apparaît indispensable pour assurer l'entretien, l'ouverture et la richesse biologique. Or, ces parcelles moins rentables, plus difficiles d'accès, risquent d'être délaissées. Certains secteurs ont tendance déjà à se fermer faute d'une valorisation par l'élevage.

Les mesures de protection et de gestion du paysage et de l'environnement (bocage, TVB pour exemple) doivent intégrer la dimension agricole de l'espace et les enjeux et les besoins de l'économie agricole.

6. UNE NECESSAIRE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER

Le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculture. **C'est un bien non renouvelable, non dé localisable dont la gestion économe est aujourd'hui reconnue d'intérêt général.** La terre est support :

- ▲ De productions
- ▲ De droits à produire
- ▲ De surface d'épandage
- ▲ De ressources énergétiques: biomasse, méthanisation
- ▲ De paysages, de cadre de vie
- ▲ De ressources naturelles et de biodiversité

Mais aussi :

- ▲ De projets urbains
- ▲ De zones d'activités économiques
- ▲ D'infrastructures routières
- ▲ De carrières
- ▲ D'espaces de loisirs

La multifonctionnalité de l'espace agricole est un espace très convoité aux carrefours de nombreux usages.

L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatifs que qualitatifs. **Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts.**

Pour mieux prendre en compte les activités et les espaces agricoles, il convient dans un premier temps de les identifier et de les caractériser.

Les secteurs à enjeux forts associent un certains nombres d'atouts assurant la fonctionnalité et la pérennité de l'agriculture.

Ils articulent le plus souvent la présence de:

- ▲ Sites d'exploitation (prise en compte, en sus, des installations récentes)
- ▲ Le potentiel agronomique du sol
- ▲ La nature des sols est fonction de leur épaisseur, leur aptitude au drainage et leur degré d'hydromorphie, principaux indicateurs du potentiel de production en hiver et mi-saison.

- ▲ Les équipements de la parcelle (drainage, surface irrigable, réserve d'eau)
- ▲ La présence de surfaces d'épandage. Les surfaces d'épandage des effluents agricoles sont indispensables au maintien de l'élevage. Rappelons aussi que tout immeuble habituellement occupé par des tiers induit une interdiction d'épandage autour de lui selon des distances réglementaires.
- ▲ L'accessibilité du secteur (chemin...)
- ▲ La localisation du parcellaire exploité
- ▲ Les droits à produire
- ▲ La présence de MAE
- ▲ Parcellaire agricole bien structuré (bien regroupé, relié ou non à un site)
- ▲ Terres à forte valeur ajoutée agro-économique (cultures pérennes, sous contrat, AOC, Bio, irrigation, drainage, groupe de parcelles de pâturage...)
- ▲ Cultures spécialisées telles que le maraîchage et la vigne avec un potentiel certain

Atlas cartographique : Cartographies par commune

- **Activités agricoles**
- **Parcellaire des exploitants agricoles**
- **Occupation du sol**
- **Transmission installation**
- **Les enjeux**



Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal

CC Vie et Boulogne

Les enjeux Juin 2017

● Site d'exploitation

Occupation du sol

■ Terres agricoles

■ cont exploitants < 40 ans

■ cont exploitant 50 ans et +

▨ Irrigation et/ou drainage

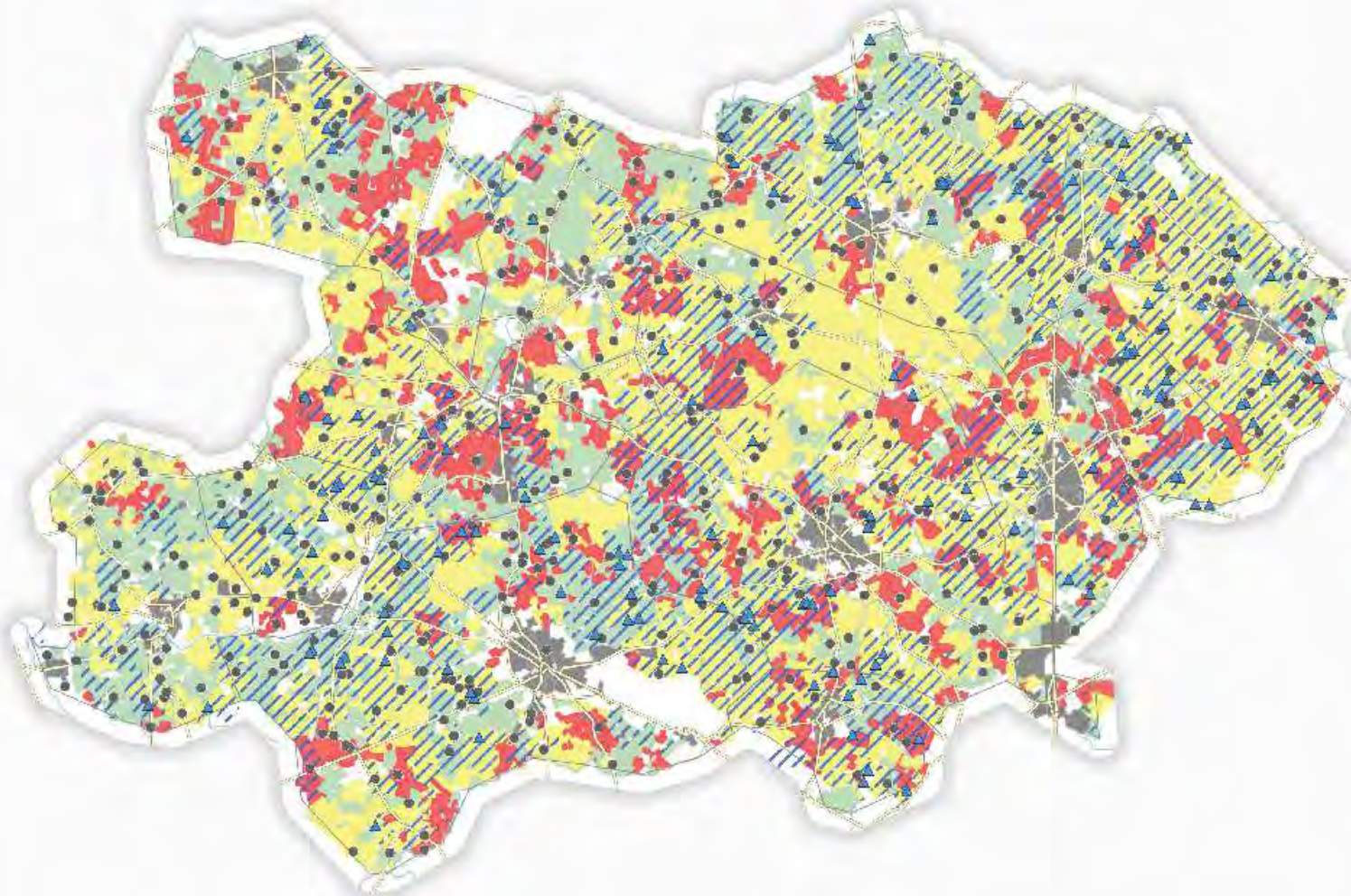
■ Zone urbanisée

▲ Réserve d'irrigation

— Route

— Cours d'eau

0 750 1500 2250 3000 m



	Conage	Légumes ou fleurs (ha)	Protéagineux (ha)	Orge (ha)	Vignes (ha)	Fourrage (ha)	Mais grain et ensilage (ha)	Coza (ha)	Blé tendre (ha)	Autres céréales (ha)	Prairies permanentes (ha)	Divers (ha)	Autres cultures industrielles (ha)	Prairies temporaires (ha)	Vergers (ha)	Ge (surfaces gelées sans production) (ha)	TOTAL par commune (ha)
AIZENAY	Total commune																48,64
	Zone Urbaine (OAP)																
	1AUha						1,55		7,65		3,69	0,54	1,7	1,73			
	2AUe						7,37		3,04		0,03	0,24		4,21			
2AUh						8,86		1,23		0	0,6	3,19					
APREMONT	Total commune																6,32
	Zone Urbaine (OAP)																
	1AUh						0,01				1,56			2,28			
	2AUh													2,47			
BEAUFOU	Total commune																1,44
	1AUh						0,02		0,0015		1,41			0,002			
	2AUh								0,0031		1,41						
BELLEVIGNY	Total commune																40,67
	1AUe	6,31		5,95			9,42	0,0045	10,91		6,29			1,7		0,07	
	1AUha	6,31					3,34										
	2AUe			5,95			3,37	0,0045	1,42		4,17			1,7		0,07	
2AUh						0,05		7,98									
CHAPELLE-PALLUAU (LA)	Total commune																1,13
	1AUh						0,36										
	2AUh						0,77										
FALLERON	Total commune																7,43
	1AUe						1,29		0	0,0004				2,04			
	1AUh								2,92	0,0004				0			
	2AUh								1,17					2,04			
GENETOUZE (LA)	Total commune																0,56
	1AUe			0,54			0,02										
	2AUh						0,02										
GRAND'LANDES	Total commune																1,61
	1AUe						0,53			1,08							
	1AUh									1,08							
LUCS SUR BOULOGNE (LES)	Total commune																10,83
	Zone Urbaine (OAP)																
	1AUha						5,87							0,79			
	2AUe										0						
2AUh						1,32				0,87			1,46				
MACHE	Total commune																10,64
	1AUe										1,49			9,15			
	2AUh									0,01				9,15			
PALLUAU	Total commune																4,49
	1AUh		2,55						1,71					0,24			
	2AUh		0						0,01					1,7			
POIRE SUR VIE (LE)	Total commune																35,8
	1AUe						2,46		6,59		8,64			18,11			
	1AUha								0,13		0,11			2,54			
	1AUC						0,31				1,19			1,15			
	2AUe						0,02		3,85		4,99			6,18			
	2AUC						2,13		2,61		2,34			4			
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	Total commune																11,34
	1AUe						0,48		4,77		1,71	1,04		1,67	1,68		
	1AUh						0,48				1,71				1,68		
	2AUe								2			1,04					
	2AUh								2,77								
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Total commune																6,49
	1AUh				0,0032				1,07	3,813				1,5979			
	2AUh				0,0032				1,07	1,93				1,6			
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	Total commune																0,9
	1AUh										0,9						
TOTAL par culture (ha)		6,31	2,55	6,48	0	0,55	39,78	0	41,07	4,89	29,63	2,42	4,88	47,97	1,68	0,07	188,3
Pourcentage		3%	1%	3%	0%	0%	21%	0%	22%	3%	16%	1%	3%	25%	1%	0%	100%



Service Territoire

21 boulevard Réaumur
85013 La Roche sur Yon cedex
Tél : 02.51.36.84.44
Fax : 02.51.36.84.67

PLUIH VIE ET BOULOGNE – VOLET AGRICOLE réalisé par la Chambre d'Agriculture juillet 2017